

222148 - Qu'est ce que l'hypertendu et le diabétique doivent faire du jeûne du Ramadan?

La question

Le musulman diabétique ou hypertendu peut-il se contenter d'un acte expiatoire à la place de jours non jeûnés? Doit-il nourrir un pauvre une seule fois ou deux? Il s'agit ici d'un musulman qui travaille à l'étranger et qui est rentré chez lui pour passer un congé d'un mois.

La réponse détaillée

Premièrement, les diabétiques et les hypertendus ne sont tous à loger à la même enseigne. Les médecins les classent en plusieurs catégories. Certains peuvent jeûner en toute sécurité, à condition de respecter certaines consignes médicales. D'autres ne peuvent pas jeûner. Quant le diabète ajoute à l'hypertension ,l'observance du jeûne devient plus difficile au malade. Cela dit, il convient que le malade consulte son médecin et suit son avis allant ,soit dans le sens de l'observance du jeûne , soit dans celui de son abandon. Car toute maladie ne justifie pas la non observance du jeûne, comme il a été expliqué dans la fatwa n° [1319](#).

Deuxièmement, étant donné que le diabète et l'hypertension font partie des maladies chroniques, le malade qui abandonne le jeûne ne pourra pas le rattraper. Dès lors, il doit nourrir un pauvre pour chaque jour non jeûné.

Offrir de la nourriture à un pauvre, c'est lui donner un seul repas. On donne au pauvre le choix entre l'invitation à venir partager un repas , l'offre d'un repas prêt à porter ou la remise des ingrédients du repas. Si on s'acquitte de l'un des trois choix, on aura nourri un pauvre et partant accompli son devoir, comme cela a été expliqué dans les fatwa n° [101100](#).

Allah le sait mieux.